

## Déclaration Sociale Nominative

**Accélération des entrées en DSN en septembre 2016 :  
plus de 800 000 entreprises l'utilisent  
(soit une entreprise sur deux concernées par l'obligation)**

**Au 20 septembre 2016, 831 600 entreprises effectuent désormais leurs déclarations sociales via la DSN, représentant ainsi 17 millions de salariés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes les entreprises devront être passées à la DSN\*.**

En mai 2015, une première obligation intermédiaire permettait de faire entrer dans le dispositif les grandes entreprises. En mai 2016, le décret précisant les échéances et modalités d'entrées des entreprises dans le dispositif DSN et ciblant particulièrement les TPE et PME a amené de nouvelles entreprises à adopter le dispositif.

Le Président du GIP-MDS, Groupement d'intérêt public – Modernisation des déclarations sociales, Eric Hayat, estime important de rappeler que « *La DSN devient progressivement le nouveau mode de transmission des déclarations sociales. Les entreprises l'utilisent pour déclarer et près de 80%\*\* des entreprises interrogées indiquent que la DSN fonctionne bien. La généralisation de la DSN est donc bien en marche !* »

### **La généralisation de la DSN : un enjeu majeur**

Après les grandes entreprises et les PME, c'est au tour des TPE d'entrer dans la DSN et ce, avant janvier 2017. Elisabeth Humbert-Bottin, Directeur général du GIP-MDS précise : « *en 2017, échéance prévue par la loi, la DSN sera généralisée. Cette généralisation implique que toutes les entreprises transmettent leurs déclarations sociales via la DSN et ce pour le périmètre déclaratif qui s'étendra encore à l'automne 2016* ». La DSN remplacera alors 24 formalités soit 15 de plus qu'aujourd'hui, parmi lesquelles les formalités de recouvrement de la retraite complémentaire et des contrats collectifs complémentaires santé et prévoyance mais aussi la DADS-U (pour la DADS-U 2018, si les entreprises ont bien démarré dès la paie de janvier 2017).

\*Hors fonction publique et TPE du secteur agricole

\*\*Résultat de l'enquête BVA réalisée en septembre 2015 auprès de 500 entreprises passées à la DSN. Actualisation par une nouvelle enquête en juin 2016 - 1587 répondants (base net-entreprises)

### **Les déclarations remplacées aujourd'hui par la DSN :**

- ✓ DSIJ : les attestations de salaire pour le paiement des indemnités journalières en cas de maladie, maternité,

paternité, pour les régimes général et agricole de la Sécurité sociale,

- ✓ AE : les attestations employeur destinées à Pôle emploi, DMMO et EMMO : les déclarations mensuelles de mouvements de main d'œuvre (DMMO) pour les entreprises de 50 salariés et plus, et les enquêtes mensuelles de mouvements de main d'œuvre (EMMO) pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- ✓ les formulaires de radiation destinés aux organismes complémentaires gérant les contrats collectifs (institutions de prévoyance, mutuelles, sociétés d'assurances)
- ✓ la DUCS : déclaration unifiée des cotisations sociales, adressée aux Urssaf et CGSS
- ✓ le BRC : bordereau récapitulatif des cotisations
- ✓ le TRA : tableau récapitulatif annuel
- ✓ le RMM : relevé mensuel de mission pour les ETT

---

**A l'automne 2016, la DSN remplacera de nouvelles déclarations. Celles-ci seront obligatoirement remplacées à compter de janvier 2017 :**

- ✓ La DADS (déclaration annuelle des données sociales) sur les salaires 2017 pour l'ensemble de ses destinataires (substitution effective des données DADS-U dès janvier 2017) et pour les types de salariés couverts dans le cadre de la DSN,
- ✓ Les formalités de recouvrement pour :
  - les institutions de retraite complémentaire et des institutions de prévoyance : DUCS et Bordereau de cotisations des mutuelles et des sociétés d'assurance
  - les formalités de recouvrement pour la MSA (Mutualité sociale agricole) : DTS (déclaration trimestrielle des salaires) et BVM (bordereau de versement mensuel)
  - les formalités de recouvrement pour certains régimes (CAMIEG, CNIIEG, CRPCEN, CRPNPAC, CPRP SNCF, IRCANTEC)
  - Le formulaire Cerfa 1330 pour la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

---

**Pour en savoir plus :** <http://www.dsn-info.fr>

**Contacts presse :**

**Wellcom :**

Elsa Favreau

Gaëlle Ryouq

01 46 34 60 60

**GIP-MDS :**

Marie-Amélie Roguet

01 58 10 47 28

**wellcom**  
Image + Opinions



**À propos du GIP-MDS**

Le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) a été créé en 2000 dans le but de mutualiser les moyens et les expertises des organismes de protection sociale en termes de dématérialisation, et de permettre aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée.

Fort du succès de net-entreprises.fr (4 millions d'entreprises inscrites, plus de 30 millions de télédéclarations et consultations en 2015), le GIP-MDS est maître d'ouvrage opérationnel de la déclaration sociale nominative, la DSN.

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnav, Pôle emploi, Unédic, Cnamts, MSA, RSI...) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs comme les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).